

Vol de plaques funeraires sur caveau famillial

Par picardalain_old, le 12/11/2007 à 20:22

Madame, Monsieur,

je m adresse à vous afin de savoir quelles sont les démarches a suivres pour vol d'artickes funéraires sur le caveau de mes parents.

- 1) demande par télèphone a la gendarmerie du village le plus proche du cimetière qui me renvoi a l'hotel de police pour depot de plainte.
- 2) hotel de police refuse de prendre ma plainte pour "vol"ils ne sont pas la pour cela????? me renvoye a la gendarmerie de ma commune.
- 3) gendarmerie de la commune me signale qui sont centre de police motorisé et ne peuve prendre ma déposition de plainte.

A CE JOUR JE TROUVE INADMISSIBLE QUE PERSONNE NE PUISSE FAIRE LE NECESSAIRE POUR L'UTILISATION DE BIEN D'AUTRUIS SANS RESTITUTION.

SURTOUT DANS UN CIMETIERE, JE TROUVE CELA DE TRES MAUVAIS GOUT??? OU PAR SIMPLE LAXISME

RECEVEZ, MADAME, MONSIEUR, MES DISTINGUEES CIVILITES.

Alain PICARD
7 BIS RUE DU DOCTEUR JEANNIN
71 380 SAINT MARCEL

TEL 06/75/97/60/32 PORTABLE PERSO OU PRO 03/85/46/25/20 DE 9H30 A 12H ET DE 14H A 19H